

**DEC163038DR14**

**Décision portant délégation de signature à M. Florent Lamiraux, à M. Pierre Lopez, à M. Pierre Temple-Boyer et à Mme Régine Duran, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UPR8001 intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes du CNRS (LAAS-CNRS)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UPR8001, intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes du CNRS (LAAS-CNRS), dont le directeur est M. Liviu Nicu ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Florent Lamiraux, DR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florent Lamiraux, délégation est donnée à M. Pierre Lopez, DR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florent Lamiraux et de M. Pierre Lopez, délégation est donnée à M. Pierre Temple-Boyer, DR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florent Lamiraux, de M. Pierre Lopez et de M. Pierre Temple-Boyer, délégation est donnée à Mme Régine Duran, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le directeur d'unité

M. Livu Nicu